

# Demande de création, de modification, de renouvellement, d'un réseau radioélectrique indépendant de télécommunications, comprenant une Installation fixe de type FH



## 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

### NATURE DE LA DEMANDE

- Création d'un nouveau réseau
- Création d'un réseau temporaire (préciser dates) du  /  /  au  /  /
- Modification d'un réseau existant (voir annexe 1)  
Préciser le numéro de dossier   
Préciser la nature de la modification
- Renouvellement réseau existant n°

### DEMANDEUR (Joindre un RIB et un K-Bis)

Société

Représentée par  En qualité de

Adresse

Boîte postale  Code postal  Commune

Responsable technique du réseau

Email  Téléphone

Cachet

Date et signature

Je certifie conforme les informations contenues dans la présente demande et avoir pris connaissance des conditions générales figurant en annexe 2

Souhaitez-vous recevoir votre dossier :

- par voie postale
- par mail : indiquer l'adresse mail

### INSTALLATEUR EN RADIOCOMMUNICATION

Raison sociale

Email

Cachet

Date et signature

# Demande de création, de modification, de renouvellement, d'un réseau radioélectrique indépendant de télécommunications, comprenant **une Installation fixe de type FH**



## 2. DESCRIPTION GÉNÉRALE DU RÉSEAU

### USAGE DU RÉSEAU (présentation succincte)

### RÉSEAU PROJETÉ

Bande de fréquence souhaitée

Lieu de la zone de service utilisée

### SERVICE TRANSMIS

- Etablir obligatoirement un schéma d'ensemble du réseau.
- Joindre les extraits de cartes au 1/25 000<sup>e</sup> ou images Google Earth portant les emplacements des stations fixes (ou bilatérale, ainsi que la distance de la liaison).

### LIMITES D'EXPOSITION DU PUBLIC AUX CHAMPS ELECTROMAGNETIQUES

Existence autour de l'antenne A d'un périmètre de sécurité accessible au public :

Oui, balisé       Oui mais non balisé       Non

Existence autour de l'antenne B d'un périmètre de sécurité accessible au public :

Oui, balisé       Oui mais non balisé       Non

Présence de site(s) sensible(s) de notoriété publique (établissements scolaires, crèches ou établissements de soins), situé(s) à moins de 100 m de l'antenne émettrice :

Station A  Oui       Non

Station B  Oui       Non

Si oui : fournir nom de l'établissement, ses coordonnées géographiques et le positionner sur la carte

# Demande de création, de modification, de renouvellement, d'un réseau radioélectrique indépendant de télécommunications, comprenant une Installation fixe de type FH



## 3. FICHE DESCRIPTIVE DE STATION

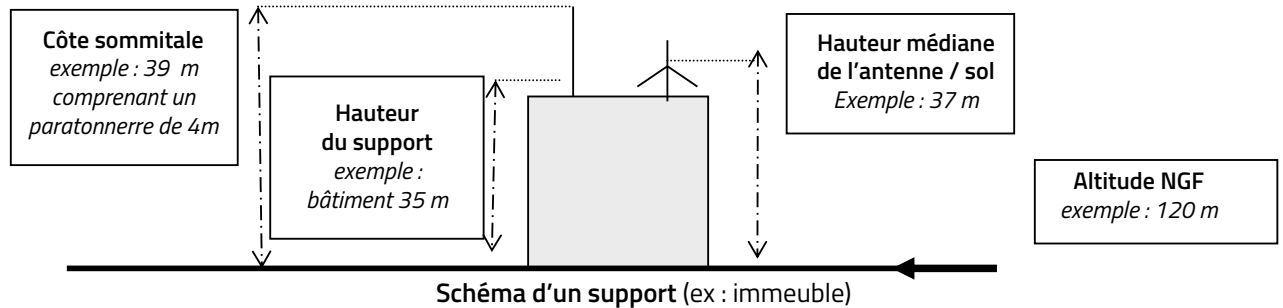
(Les champs marqués par un astérisque sont obligatoires)

	Désignation	Station A	Station B	Commentaires
Info site	Identification de la station*			Référence libre
	Lieu-Dit*			Référence libre
	Adresse*			Référence libre
	Code INSEE*			Référence libre
	Commune*			Référence libre
Info support	Coordonnées (station)*	° ' " E ° ' " E	° ' " E ° ' " E	Longitude et latitude en degré minutes secondes (WGS 84)
	Altitude de la station A LA BASE (NGF)*			En m
	Hauteur du support*			En m
	Côte sommitale du support *			En m
	Balilage*			Sans / Jour / Nuit / Jour-Nuit
	Couleur du support			Blanc / Balilage diurne ...
Info antenne	Longueur du bond			En Km
	Station de réception*			
	Référence Antenne *			Référence libre
	Type Antenne*			Type d'antenne (Parabole, Grid, Panneau etc.)
	Dimension Antenne *			En m
	Tilt Antenne *			En °
	Directivité Antenne	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui / Non
	Azimut Antenne *			Si antenne directive (en °)
	Ouverture du faisceau*			En °
	Hauteur de l'antenne p/r au sol*			En m
Polarisation*			V, H, V&H	
	Nom du fabricant de l'antenne			Référence libre
Info émetteur / récepteur	Fréquence la plus basse*			En MHz
	Fréquence la plus haute*			En MHz
	Fréquences utilisées en émission*			En MHz
	Ecart duplex*			En MHz
	Pertes en ligne			En dB
	Equipement			Référence libre caractérisant l'équipement en place (MiniLink, SLT etc.)
	Désignation de l'émission*			Sous la forme : BBBB 123 45 - BBBB = Bande passante du signal 3 chiffres et une lettre. La lettre remplace la virgule et indique l'unité de fréquence utilisée ex : 28MHz s'écrit 28MO - 1 indique le type de modulation utilisé (lettre) - 2 indique le type de signal modulant (chiffre) - 3 indique le type d'information transmise (lettre) - 4 indique les détails pratiques de l'information transmise (lettre) - 5 indique la méthode de multiplexage (lettre)
	PIRE*			En dBW
	Puissance à la sortie de l'émetteur			W
	PAR*			en W / en dBm
Puissance fournie à l'antenne			W	
Densité max. de puissance			En dBW / Hz	
Date de mise en service*	/ /	/ /	jj/mm/aaaa	
	Nom du constructeur de l'équipement			Référence libre

# Demande de création, de modification, de renouvellement, d'un réseau radioélectrique indépendant de télécommunications, comprenant une Installation fixe de type FH



## ANNEXE 1 : SUPPORT DE L'ANTENNE



- **\*Nature du support** : pylône, mât, bâtiment, container, mât sur bâtiment...etc.
- **Hauteur du support** : hauteur (mètres) hors sol et hors aériens.
- **Côte sommitale** : la côte sommitale d'un ouvrage est la hauteur hors tout d'un édifice, exprimée en mètres depuis le niveau zéro de cet ouvrage (support + antenne / paratonnerre).
- **Partage du support** : indiquer si le support appartient à un autre utilisateur et est déjà utilisé par ce dernier.

## ANNEXE 2

### CONFORMITÉ

Le **Marquage CE** doit **obligatoirement** être apposé sur tous les équipements radioélectriques du réseau. Le déclenchement des équipements radioélectriques par simple détection de porteuse est interdit.

### DÉCISION D'ATTRIBUTION DE FRÉQUENCES

Une issue favorable de l'instruction de la demande se traduit par une décision accompagnée d'un cahier des charges technique autorisant l'utilisation des fréquences. L'autorisation est, sauf exception, délivrée au titulaire pour une **durée de 5 ans** à compter de la première attribution de fréquences délivrée pour le réseau concerné.

### REDEVANCES

Les tarifs pour la redevance de gestion des réseaux radioélectriques indépendants de télécommunications sont fixés par les dispositions de l'arrêté modifié n° 2005-1411/GNC du 9 juin 2005, publié au JONC le 30 juin 2005.

**Cette redevance est facturable dès la date de la décision d'attribution des fréquences.**

### CONTRÔLE

Les services chargés du contrôle vérifient que votre réseau est effectivement établi et exploité selon la présente demande et s'assurent que les fréquences attribuées sont utilisées de façon conforme. Le titulaire sera préalablement informé du contrôle.

### MODIFICATION

Toute modification technique ultérieure d'une installation fixe sur un site radioélectrique existant, doit faire l'objet d'une demande de modification de site radioélectrique sur le présent document, adressée à : [radioelectricite@opt.nc](mailto:radioelectricite@opt.nc) ou **OPT-NC, Direction des Télécommunications - Radioélectricité, 2 rue Monchovet 98841 Nouméa cedex**

- ajout ou modification de **fréquences**
- modification de la **puissance**
- modification de la **classe d'émission**
- modification du **nombre d'équipements fixes**
- modification du **type d'équipements fixes**
- modification du **lieu d'implantation des équipements fixes**
- modification d'adresse du **lieu d'utilisation** de l'installation
- modification d'aériens : **type d'antenne, azimut, hauteur, type de coaxial, emplacement.**

**Projets de modifications ne devant faire l'objet que d'une déclaration à l'adresse indiquée ci-dessus :**

- ajout ou suppression d'éléments mobiles
- remplacement de matériel sans modification des caractéristiques initiales
- changement de données administratives (excepté le code RIDET)

### CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION

Au plus tard **deux mois** avant la date d'expiration de l'autorisation, le titulaire fait connaître à l'Office des Postes et Télécommunications son souhait de la voir renouvelée, dans des conditions et dans des termes qui seront alors à définir. A défaut d'une demande expresse de renouvellement, l'autorisation ne sera plus valable.

### RÉSILIATION OU CHANGEMENT DE TITULAIRE

Lors d'une résiliation ou d'un changement de titulaire, le détenteur de l'autorisation d'utilisation de fréquences demande par courrier adressé à l'adresse ci-dessus, la résiliation de son réseau.

Il procède, dans le cas de la résiliation, au démontage complet de l'ensemble du réseau et à la déprogrammation de tous les équipements radioélectriques par un installateur en radiocommunications.

A un changement de titulaire, le nouvel utilisateur du réseau, doit solliciter personnellement une nouvelle autorisation.